

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'ISLE D'ABEAU

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2017-36

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 3
Votants : 13

L'an deux mil dix-sept
Le 16 novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 8 novembre 2017

OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Bruno BESANÇON, Arnaud DUCELLIER FAUVY (arrivée 21h30), Florence MANDON, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Michel PERRET donne pouvoir à J.M. DREVET, Maurice BONNET-PIRON donne pouvoir à S. GUILLAUD, Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à B. BESANÇON, Jean-Michel PIDOLOT

ABSENT : Erwan BRACCHI

Bruno BESANÇON a été élu secrétaire de séance

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination d'un agent. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Suite à un départ par mutation, et compte tenu des besoins du service, M. le Maire propose :

- la création d'un emploi permanent à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires (30/35^{èmes} du temps complet),
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie C
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétaire de mairie
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} décembre 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

DECIDE de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet de secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoint administratifs à raison de 30 heures de travail hebdomadaire (30/35^{èmes} du temps complet), avec date d'effet au 1^{er} décembre 2017.

CHARGE Monsieur le Maire de recruter l'agent affecté à ce poste.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Jean-Michel DREVET,
Maire



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Au registre sont les signatures